

12e Foire Internationale de Lomé

LA CEET EXPOSE SES SERVICES

P.2



Lutte contre le sida LA TRAJECTOIRE DE L'ÉPIDÉMIE EST BRISÉE

P.8

N° 466 du 02 Décembre 2015 / Prix: 250 Fcfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

Pour tout renseignement,
information ou conseil
contacter le centre d'appel
au N° VERT

 **8201***

* Disponible tous les jours et heures ouvrables

 **OTR**
UNION TOGOLAISE DES RÉSISTANTS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Conférence mondiale sur le changement climatique, COP21



LE TOGO REPRÉSENTÉ AU PLUS HAUT NIVEAU, PREND UNE PART ACTIVE

P.3 & 4

POURQUOI PARLE-T-ON DE 2°C CE QUE DIT L'AVANT-PROJET D'ACCORD DE PARIS

P.6

Mango/ limogeage du préfet Awadé LE PRIX À PAYER POUR LE RETOUR AU CALME LA BALLE EST DÉSORMAIS DANS LE CAMP DE LA POPULATION

P.7

12e Foire Internationale de Lomé 30 000 VISITEURS LE DIMANCHE DERNIER, UN RECORD INÉGALÉ LE DG JOHNSON KUÉKU-BANKA EN PASSE DE RÉUSSIR SON PARI



12e Foire Internationale de Lomé 30 000 VISITEURS LE DIMANCHE DERNIER, UN RECORD INÉGALÉ

LE DG JOHNSON KUÉKU-BANKA EN PASSE DE RÉUSSIR SON PARI



quatre coins du monde entier qui est à n'en point douter, l'épine dorsale de cette mobilisation. D'ailleurs, c'est la satisfaction qui se lit à ce jour sur la physionomie de nombre d'opérateurs économiques, alors que nous ne sommes qu'au 13e jour.

Le génie du Directeur général du CETEF, Johnson Kuéku-Banka, a encore fait parler de lui en ce qui concerne l'organisation. Rien n'a été laissé au hasard. La sécurité est bien organisée. Même si l'on peut noter quelques manquements au niveau des portes d'accès des visiteurs, il faut dire qu'à mis parcouru du déroulement de cette 12e foire, tout y est pris en compte pour rendre la fête belle. Une grande soirée dansante, où les artistes de la chanson togolaise, les humoristes et bien d'autres artistes, ont tour à tour montré leur savoir faire, s'est déroulée le dimanche 29

La foire internationale de Lomé est aujourd'hui à son 13e jour. Depuis l'ouverture de cette grande rencontre le 20 novembre dernier, les visiteurs ne cessent d'affluer, même les jours ouvrables que l'on croyait ne pas voir le plein se faire, c'est plutôt le contraire. Un signe d'engouement des togolais pour cette grande rencontre

pour cause de maladie à virus Ebola. L'on se rappelle que les organisateurs en concertation avec les autorités togolaises avaient décidé d'annuler la Foire l'année passée, pour éviter la propagation de la maladie qui faisait rage. Certes, cela pourrait être l'une des raisons évidentes, mais il ne faut pas perdre de vue, la



qui est depuis longtemps rentrée dans les habitudes. D'aucuns pourraient lier cet engouement à la non tenue de la Foire l'année dernière

qualité de l'organisation et le savoir faire des premiers responsables de cette grande messe qui rassemble des opérateurs économiques des



novembre dernier sur l'esplanade du CETEF. Une foule pleine à craquer avait répondu présente. Cette soirée récréative était pour le

UNE COURSE POUR MARQUER LES 30 ANS DE LA FIL



Le dimanche 29 novembre s'est déroulée la journée spéciale des 30 ans de la Foire Internationale de Lomé. Pour l'occasion une course populaire a été organisée par le Centre togolais des expositions et foires de Lomé (CETEF). 8 Km pour les hommes et 4 pour les femmes. A l'issu Moïpah Kombaté a pris le dessus chez les hommes et Chouchou Tchathom chez les femmes.

« Le sport est une bonne chose en voyant les gens en sueur et notre initiative de cette année permet de découvrir les compétences athlétiques. C'est l'exemple de ce jeune garçon de 10 ans qui avait derrière lui plus de cent (100) athlètes. Ce sont des talents qu'on peut avec la fédération d'athlétisme développer pour le Togo », a indiqué Kueku-Banka Johnson, Directeur général du CETEF.

La foire de Lomé se poursuit jusqu'au 7 décembre.

DG du CETEF, une façon de célébrer les 30 années d'existence de la Foire de Lomé.

Et que dire de la journée même de ce dimanche où 30 000 visiteurs ont été enregistrés. Un record sans précédent depuis 2 ans, qui a réjoui Johnson Kuéku-Banka lui-même qui ne s'en revenait pas.

C'est un pari gagné qui mérite des compliments. Coup de chapeau au DG du CETEF et à son équipe qui continuent par faire des merveilles en matière d'organisation.

Vivement qu'il en soit ainsi tous les ans.

La rédaction

12e Foire Internationale de Lomé LA CEET EXPOSE SES SERVICES

Pour marquer sa journée à la 12e foire internationale de Lomé (FIL) le lundi 30 novembre dernier, la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET) a animé une conférence publique autour de ses offres et prestations. Quatre communications suivies de débat ont été faites. « Énergie renouvelable », « les projets de distribution électrique », « les fraudes » et « le comptage prépayé et ses avantages ».

La rencontre a permis aux responsables de la CEET de mieux se faire connaître des clients et montrer comment fonctionne la

structure spécialisée en fourniture et en distribution de l'électricité au Togo.

La CEET est une entreprise phare dans l'économie togolaise, en ce sens que c'est elle qui fournit de l'énergie pour la fluidité de l'économie togolaise.

« Cette journée est consacré à nos clients pour leur fournir toutes les questions possibles concernant notre entreprise et les efforts que nous faisons pour finir de l'électricité à toute la population », a martelé le Directeur général adjoint de la CEET, Ayao Amoussou-

Kpéto. Ce dernier en a profité pour faire l'état des lieux de la fraude qui constitue un manque à gagner pour la société. Il parle de plusieurs milliards de fcfa que coûterait la fraude à la CEET. Un fléau donc qui touche les grandes villes et qui est plus dû aux branchements illégaux auxquels s'adonnent certains indélélicats.

D'ores et déjà les responsables ne comptent pas lâcher prises. Des efforts sont entrain d'être déployés pour mettre fin à ces pratiques dans la société, a expliqué le directeur adjoint.

La CEET fait parti des sponsors de la foire internationale de Lomé. Elle offre tous ses services à ces clients à cout réduis lors de ce rendez-vous forain.

S'agissant des énergies renouvelables, les présentations des responsables de la CEET, laissent croire que la société est sur la bonne voie et entend les développer.

En outre, les populations, ont été conviées à s'abonner aux compteurs prépayés qui présentent des avantages énormes.

Charles

Conférence mondiale sur le changement climatique, COP21 LE TOGO REPRÉSENTÉ AU PLUS HAUT NIVEAU, PREND UNE PART ACTIVE

POURQUOI PARLE-T-ON DE 2°C ET À QUOI SONT DESTINÉS LES 100 MILLIARDS DE DOLLARS RECHERCHÉS



La conférence mondiale sur le climat, COP21 a officiellement ouvert ses travaux le lundi 30 novembre 2015 à Bourget en France. Présidée par le ministre des Affaires Etrangères de la France, Laurent Fabius, la rencontre réunit 150 chefs d'Etat du monde entier. Une première depuis plusieurs années. Le Togo y est représenté au plus haut niveau et prendra une part active dans les débats en vue d'atteindre l'objectif qui consiste à s'accorder sur une limite du réchauffement climatique en dessous de 2°C.

Le président François Hollande, l'hôte du sommet a, dans son discours de circonstance estimé que « jamais l'enjeu d'une réunion internationale n'avait été aussi élevé », car il s'agit « de l'avenir de la planète, de la vie ». Pour François Hollande, le succès de ce rendez-vous dépendra de la définition d'une trajectoire crédible permettant de contenir le réchauffement climatique en dessous des 2 degrés, voire 1,5 degrés. Il faudra également apporter aux défis climatiques, une réponse solidaire. Ainsi, aucun Etat ne devrait se soustraire à ses engagements. Toutes les composantes des sociétés, selon le président de la République française, doivent se mettre en mouvement afin de faire de cette conférence un succès sur lequel repose l'avenir de l'humanité.

En saluant le leadership

courageux de François Hollande, le Secrétaire-général de l'ONU a appelé les délégués à choisir la voie du compromis et du consensus car « l'heure n'est plus à la politique de la corde raide ». L'accord issu des discussions doit être universel et solide. Ban Ki-moon a souhaité que l'accord qui sera trouvé à l'issue des travaux soit durable, dynamique et crédible.

Clôturent le bal des interventions, le ministre français des Affaires Etrangères a salué la présence de plus de 150 chefs d'Etats et de gouvernement à Paris malgré



les attaques récentes de terroristes qui ont secoués la capitale. Laurent Fabius s'est également montré satisfait de la présence d'acteurs non gouvernementaux de toute la planète, souhaitant qu'un accord universel et

ambitieux puisse être signé à la fin de la conférence dans une dizaine de jours.

Il s'agit également pour la rencontre de Paris de réparer une injustice. Celle qui consiste à prendre des engagements et à aller aux actes dans le soutien des pays déjà pauvres qui subissent l'effet du réchauffement climatique, alors que ces pays n'émettent qu'à peine des gaz à effet de serre. D'ailleurs, Hollande qualifie une telle situation d'« injustice climatique ».

Tous les dirigeants nourrissent l'espoir que le 11 décembre prochain, un accord contraignant sorte des négociations pour que l'on puisse continuer par garder espoir en l'avenir de la planète. Au cas contraire ce sera la catastrophe.

Déjà, l'engagement de certains pays comme les Etats-unis, l'Inde, la France etc... sont encourageant et montre des signes de cet espoir.

Outre la conférence proprement dite, Faure Gnassingbé a participé à une séance de travail de la Banque Mondiale.

Faure Gnassingbé à la réunion organisée par la Banque mondiale

En marge de la COP21, Faure Gnassingbé a participé lundi à une réunion organisée par la Banque mondiale en présence du président de l'institution,

Jim Yong Kim et du vice-président pour l'Afrique, Makhtar Diop, selon le site republicoftogo.com.

L'occasion pour le président togolais de rappeler les conséquences du changement climatique pour le continent.

« Les conséquences du changement climatique pour l'Afrique sont dévastatrices et menacent de plonger des millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici 2030, principalement à cause de

atteinte au plus tard à la fin du siècle.

100 milliards de dollars, pourquoi faire ?

Les pays développés se sont engagés, à Copenhague en 2009 et à Cancun en 2010, à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays en développement à faire face au dérèglement climatique. Cette somme peut provenir de sources bilatérales ou multilatérales, publiques et privées, y



rendements agricoles plus faibles, de prix alimentaires plus élevés et des effets négatifs de ce changement sur la santé», a rappelé Faure Gnassingbé.

La Banque mondiale a annoncé mardi dernier un plan d'action pour aider l'Afrique à lutter contre le changement climatique qui nécessite un financement de 16,1 milliards de dollars d'ici 2020.

Pourquoi parle-t-on de 2°C ?

Un réchauffement supérieur à 2°C entraînerait des conséquences graves, comme la multiplication des événements climatiques extrêmes. À Copenhague en 2009, les pays ont affirmé leur volonté de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100. Pour atteindre cet objectif, les experts climatiques du GIEC estiment que les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites de 40 % à 70 % d'ici à 2050 et que la neutralité carbone (zéro émission) doit être

compris innovantes (par exemple, la contribution française à la taxe sur les transactions financières). Concernant les financements publics, ils peuvent prendre plusieurs formes : les fonds multilatéraux comme le Fonds vert ; des institutions multilatérales ou régionales comme la Banque mondiale ; les contributions des gouvernements ; des institutions bilatérales comme l'Agence Française de Développement.

Ainsi, les 100 milliards ne sont pas à confondre avec le Fonds vert, une partie seulement de cette somme a vocation à transiter par Le Fonds vert.

La question des 100 milliards est un enjeu important des négociations : l'assurance des pays en développement que les pays développés respecteront cet engagement est essentielle pour créer la confiance nécessaire à la négociation d'un accord à Paris. Les présidences française et péruviennne ont donc

(Suite à la page 4)

Conférence mondiale sur le changement climatique, COP21 (Suite)

LE TOGO REPRÉSENTÉ AU PLUS HAUT NIVEAU, PREND UNE PART ACTIVE

commandé un rapport à l'OCDE en collaboration avec le think-tank Climate Policy Initiative afin de faire le point en prenant en compte les efforts faits cette année sur les méthodologies de comptabilisation des financements publics et privés déjà mobilisés, en particulier les efforts déployés par les banques de développement (1) et par les pays contributeurs sur la finance privée (2). Le rapport sera publié le 9 octobre lors de la réunion des ministres des finances sur le climat à Lima, qui sera coprésidée par les ministres des finances français et péruvien et servira d'input à la discussion visant à avoir une compréhension partagée des efforts faits jusqu'ici et des perspectives dynamiques jusqu'en 2020.

A propos de la COP21 :

La Conférence de Paris de 2015 sur le changement climatique a lieu du 30 novembre au 11 décembre 2015 au Bourget en France. Elle est à la fois la 21^e conférence des parties (en anglais : Conference of the parties, d'où le nom COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 11^e conférence des parties siégeant en tant que réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP-11). Chaque année, les participants de cette conférence se réunissent pour décider des mesures à mettre en place, dans le but de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 °C. Cette convention reconnaît l'existence « d'un changement climatique ».

Ce sommet international se tient au Parc des expositions de Paris - le Bourget. Il doit aboutir à un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de limiter le réchauffement mondial à 2 °C d'ici 2100.

150 dirigeants du monde sont présents dans la capitale française, épaulés par des organisations de la société civile en vue d'un accord ambitieux de réduction du réchauffement climatique.

Le jour où les négociations climatiques ont commencé...

La première conférence mondiale sur le climat remonte à 1979 à Genève (Suisse). À cette occasion, un Programme de recherche climatologique mondial est lancé, sous la responsabilité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS).

En 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est créé par l'OMM et le PNUE pour procéder, à intervalles réguliers, à une évaluation de l'état des connaissances sur les changements climatiques. Son premier rapport en 1990 reconnaît la responsabilité humaine dans le dérèglement climatique. Il sert de base à l'élaboration de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 est une étape cruciale dans les négociations climatiques internationale avec la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Elle reconnaît officiellement l'existence du dérèglement climatique et la responsabilité humaine dans ce phénomène. Son objectif est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du système climatique. La Convention-cadre, entrée en vigueur le 21 mars 1994, a été ratifiée par 195 pays, appelés « parties », plus l'Union européenne.

L'adoption du protocole de Kyoto en 1997 fixe pour la première fois aux pays développés des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Entré en vigueur en 2005, le protocole devait couvrir la période 2008-2012.

Une vision à plus long terme s'est ensuite imposée avec le plan de Bali en 2007 qui a établi un calendrier de négociations pour parvenir à un nouvel accord devant prendre le relais du protocole de Kyoto dont l'échéance a été fixée à 2012. La conclusion d'un accord devait se réaliser au plus tard en décembre 2009.

Si Copenhague (Danemark) n'a pas permis l'adoption d'un nouvel accord, la COP15/CMP5 a validé l'objectif commun visant à contenir le réchauffement climatique en-deçà de 2°C. Les pays développés se sont également engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 en faveur des pays en développement à faire face au dérèglement climatique. Cancun (Mexique) en 2010 a permis la concrétisation de l'objectif des 2°C par la création d'institutions dédiées sur des points clés comme le Fonds vert pour le climat.

La volonté d'agir collectivement s'est traduite par la création, en 2011, de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP), qui a pour mandat de rassembler autour de la table tous les pays, développés et en développement, afin de travailler à un « protocole, à un instrument juridique ou à un résultat ayant force de loi » applicable à toutes les parties à la Convention climat de l'ONU. Cet accord devra être adopté en 2015 et mis en œuvre à partir de 2020.

Afin de pallier le vide juridique, la conférence de Doha (Qatar) en 2012 a entériné l'engagement de plusieurs pays industrialisés dans une seconde période d'engagement du protocole de Kyoto (2013/2020) et a mis fin au mandat de Bali.

Les conférences de Varsovie (Pologne) en 2013 et de Lima (Pérou) en 2014 ont permis de franchir des étapes indispensables pour préparer la COP21 de Paris en 2015. Ainsi, tous les États ont été invités à communiquer leur contribution (INDC) en matière de réduction de gaz à effet de serre en amont de la COP21.

SANTÉ

Le diabète insulino-dépendant (DID) ou diabète de type 1 (Suite)

Traitement du diabète de type 1

Le traitement associe régime et médicaments hypoglycémifiants.

L'ALIMENTATION DU DIABÉTIQUE

Actuellement, on ne parle plus de "régime diabétique" mais d'alimentation adaptée aux diabétiques. En effet, le diabétique peut, à quelques détails près, s'alimenter normalement, à condition que cette alimentation soit équilibrée.

Les objectifs recherchés sont au nombre de trois :

Assurer un équilibre nutritionnel correct ;

Eviter des variations trop importantes de la glycémie : il faut " mesurer " les glucides et adapter sa dose d'insuline rapide à chaque repas ;

Corriger les erreurs diététiques accélérant l'athérosclérose.

La prescription diététique se fait par rapport aux habitudes du patient. Il est primordial de garder ou de ramener le poids à la normale

La répartition calorique globale recommandée est la même qu'en cas de diabète non-insulino-dépendant :

45 à 50 % de l'apport énergétique sont fournis par les glucides, que le régime soit normocalorique ou hypocalorique ;

35 à 40 % de l'apport énergétique sont apportés par les lipides ;

15 à 20% par les protides.

Les féculents ne sont pas supprimés mais la quantité doit être évaluée à chaque repas. Pour que l'alimentation n'apporte que 30% de lipides, le diabétique devra :

Choisir des aliments maigres ;

Effectuer des cuissons sans matières grasses : à l'eau, à la vapeur, au four, au gril ou dans les poêles à revêtement antiadhésif ;

Privilégier les huiles de tournesol, de maïs ou de pépins de raisin et les réserver pour les salades ;

Augmenter la quantité de poissons ;

Réduire l'ingestion de graisses saturées pour obtenir la diminution du taux de cholestérol, l'athérosclérose étant l'un des principaux facteurs de mortalité chez le diabétique.

Pour lutter contre l'hypertension artérielle, une restriction modérée en sel est recommandée.

Quant aux glucides, le diabétique doit les avoir avec attention. Le régime hypoglycémique n'est plus conseillé car il entraîne une augmentation néfaste des lipides à long terme.

Il faut privilégier les glucides qui ont le pouvoir hyperglycémiant le plus faible : on conseille les lentilles, les pois cassés, les haricots secs en alternance avec les pommes de terre, les pâtes, le riz, la semoule, les pois chiche et les céréales. Le sucre reste interdit en dehors des repas. Un dessert sucré peut être pris à la suite d'un repas complet comprenant des lipides, des protides et des glucides. La régularité des apports glucidiques et leur répartition dans la journée sont primordiales quand le diabétique est traité par 2 injections d'insuline semi-lentes. La répartition est variable d'un patient à l'autre et dépend de l'activité physique, des contraintes socioprofessionnelles, du type d'insuline utilisé, du cycle glycémique, etc. Mais en tout état de cause, tout repas, ou toute collation, doit comporter des protides, des lipides et des glucides. Le fruit ne représente donc pas la collation idéale.

(A suivre)

Lu sur le net !

Les caresses sexuelles, nouvelle clé de la jouissance (Suite et fin)

Les hommes moins sourds au charme des caresses

Les hommes ne sont pas d'emblée partisans d'étendre leurs pratiques sexuelles à la caresse. La prégnance de son désir qui s'exprime par des érections impérieuses, lui fait brûler les étapes... Par ailleurs, "comme ils manquent d'expérience en ce domaine, ils ne sont pas forcément doués, ce qui peut remettre en cause leur virilité" précise Gérard Leleu.

A leur décharge, ce n'est pas naturel pour eux. Les anciennes croyances ont la vie dure : un homme, un vrai, est un dur, dans tous les sens du terme. A ce titre, qui dit tendresse, dit mollesse... D'où en partie leurs réticences. Rappelons également que sa main a longtemps été exposée à des matières "dures", le fer ou la pierre. Et si les temps ont changé, la mémoire archaïque impose encore sa loi...

Pourtant, depuis peu, apparaissent des hommes nouveaux. "Ils découvrent que hors de leur pénis, il existe toutes sortes de bonheurs sensuels, et prennent conscience de l'enjeu autour du plaisir de la femme". Il semblerait que les peurs cèdent peu à peu la place au désir de changement.

Des caresses à tout moment !

Depuis que la femme a acquis le droit au plaisir, on pourrait croire que sous la couette, les préliminaires vont bon train... "Qu'on ne se réjouisse pas trop vite !" rappelle notre expert. Il y a deux sortes de caresses "postludes" : celles que l'on donne par amour, et d'autres plus tactiques destinées à amener son partenaire à un niveau d'excitation satisfaisant pour des ébats. Bien entendu, les premières remportent les suffrages des femmes !

Pour les mordus de la caresse, notre expert suggère également les caresses "interludes". Souvent dans le feu de l'action, on semble oublier que nous avons deux mains, voir un corps tout entier tendu vers ce contact "chaleureux" et pourvoyeurs de précieuses endorphines. "Ralentir, se regarder, caresser des yeux et des paumes..." invite Gérard Leleu.

Et plus important encore, les caresses "postludes". Si les mœurs se sont libérées, de nombreux automatismes persistent. Certains s'endorment après ou fument, ou pire encore se lèvent pour prendre une douche : autant d'attitudes qui enferment les ébats dans une vision mécanique. Ce n'est pas parce que c'est fini, que c'est fini justement ! L'art de la caresse postlude fait toute la différence : "C'est un moyen de remercier chacun des partenaires, de l'honorer, de l'aimer tout simplement !" juge notre expert.

Un art plus qu'une technique

Qu'on ne s'y trompe pas ! Dans son nouveau traité des caresses, Gérard Leleu ne nous donne pas une technique supplémentaire. C'est bien d'un art dont il s'agit, où le cœur comme le corps sont pleinement engagés. "En réalité, une femme sent très bien dans le contact d'une caresse, s'il y a de l'amour, de la tendresse, ou s'il s'agit d'un tour de main, artificiel et détaché" affirme notre expert. L'esprit dans lequel est prodiguée la caresse, change tout. "Le sens d'une caresse donne sens à la relation, et brise la solitude que l'on peut éprouver parfois en couple, y compris lors d'ébats sexuels" poursuit Gérard Leleu qui avoue avoir. "voulu enseigner l'imaginaire pour inviter à sortir du seul territoire sexuel et explorer d'autres voluptés".

Catherine Maillard

Diversification économique et développement durable

BERNADETTE LEGZIM-BALOUKI À LA 6^E CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS



La conférence ministérielle des pays les moins avancés (PMA), membres de l'ONU, s'est tenue du 26 au 27 novembre dernier à Vienne en Autriche. Bernadette Legzim-Balouki, la ministre togolaise du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du secteur privé et du Tourisme y a pris part.

Cette réunion est organisée en prélude à la XVI^e session de la conférence générale de

l'ONU (30 novembre-4 décembre).

A Vienne, les délégués ont tenté d'identifier les obstacles qui entravent les PMA dans leur processus de diversification économique et d'identifier les moyens de relever les défis inhérents au développement durable à l'horizon 2030.

Lors de la XVI^e session, le directeur général de l'ONU proposera la signature d'un addendum portant sur la période d'exécution du Cadre de coopération technique (CCT) entre le Togo et l'Organisation sur la période 2016-2018.

L'objectif est d'assurer une cohérence vis-à-vis du cycle de programmation des bailleurs de fonds.

L'ONU est l'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir le développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et la sauvegarde d'un environnement durable.

Republicoftogo et le messenger

Administration douanière LA FACILITATION DES ÉCHANGES AU CŒUR D'UNE RENCONTRE SOUS-RÉGIONALE

Un atelier régional sur les initiatives stratégiques en matière de Facilitation des Echanges a eu lieu la semaine dernière à Lomé. Organisé par l'Organisation Mondiale des Douanes-OMD, cette rencontre sous-régionale vise à apporter plus d'assistance technique nécessaire aux administrations douanières membres de l'OMD, en vue de renforcer les capacités de leurs personnels. C'est aussi une occasion d'identifier les mesures de réformes à implémenter dans l'organisation des services pour les mettre en état de bon fonctionnement en rapport avec les exigences actuelles du commerce international.

La rencontre a été ouverte par le ministre délégué en charge du Budget, Sani Yaya en présence du

commissaire générale de l'OTR, Henry Gapery et des délégués venus des pays membres de l'OMD.

Pour le commissaire général de l'OTR, Henry Gapery, la tenue de cette rencontre de Lomé est parfaitement en phase avec la vision de l'OTR ainsi que celle des administrations.

La facilitation des échanges offre d'importantes opportunités pour moderniser les administrations douanières, stimuler les échanges commerciaux internationaux et renforcer la compétitivité économique des Etats à en croire Henry Gapery.

En ce qui concerne le Togo, l'OTR a entrepris des réformes en vue de créer un environnement favorable aux activités économiques par la révision des textes

législatifs douaniers. Une action qui a permis de moderniser les activités du commissariat des douanes et droits indirects à travers la mise en place d'un nouveau code des douanes.

Le Togo pour se conformer aux exigences de l'OMD a ratifié le 28 juin 2014, la convention de Kyoto Révisée et le 1er octobre 2015, l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

La facilitation des échanges vise à établir des normes qui assurent la facilitation et la sécurité de la chaîne logistique à l'échelon mondial en vue de promouvoir certitude et prévisibilité, rendre possible une gestion intégrée de la chaîne logistique pour tous les modes de transport etc.

Charles

Négociation climat

CE QUE DIT L'AVANT-PROJET D'ACCORD DE PARIS

Du 30 novembre au 11 Décembre 2015 se tient la conférence internationale sur la climat. Cette rencontre qui regroupe 150 chefs d'Etat du monde va se pencher sur les dispositions à prendre pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C. Et pour y parvenir un accord est nécessaire. Sur cet accord, beaucoup de choses se sont dites sur l'évolution des négociations. A l'issue de la dernière réunion de Bonn début septembre, le document faisait encore 89 pages et il devrait connaître des modifications supplémentaires.

Le confrère de RFI a pu consulter le projet de traité et en a proposé le décryptage avec le concours des spécialistes de l'IDDRI, l'Institut du développement durable et des relations internationales. Nous reprenons ici ce décryptage pour vous. Lisez

Le défi pour les organisateurs de la COP21 est d'arriver à transformer le projet actuel d'accord international de 89 pages en un document de 12 à 15 pages, présentable pour la négociation finale à Paris. Dans son état actuel d'avancement, c'est un texte très technique, qui reste encore à écrire sous une forme juridique, où chaque point fait l'objet de nombreuses options en termes de réponses et où de nombreux mots sont entre guillemets, pour signaler qu'il reste à trouver le mot consensuel le plus approprié. Sachant que 196 parties (195 pays + l'UE) participent à cette négociation...

• Un accord international structuré en 3 parties

La première partie, c'est ce qui pourrait entrer dans un texte juridique : c'est le traité. Comme l'explique Thomas Spencer, directeur climat de l'IDDRI, « c'est par exemple comment on va répondre à la question : quel est l'objectif à long terme du travail sur le réchauffement climatique ? On a dit qu'on allait limiter le réchauffement à 2°C, mais est-ce qu'on va arriver à être plus précis ? C'est-à-dire, est-ce qu'on traduit les 2°C par une trajectoire d'émissions ? Ou par le budget carbone ? Ou par un objectif global à l'horizon 2050 ? Il y a plusieurs options, mais c'est typiquement un point qui peut rentrer dans le traité car cela structure la coopération sur le long terme dans le contexte de ce traité. »

La deuxième partie, c'est ce qui pourrait être retenu dans ce que l'on appelle « les décisions de la conférence des parties » (les parties sont les pays qui négocient) : ce sont des décisions d'une autre nature, plutôt d'ordre opérationnel, pour mettre en œuvre le traité. Exemple, selon Thomas Spencer : « Pour mettre au point un système de transparence sur les actions des pays, on a besoin de développer techniquement ce système, parce qu'il s'agit de la mesure des émissions, la comptabilité des émissions vis-à-vis des objectifs pris par les pays, etc... C'est très technique et donc c'est plutôt un dispositif que

l'on peut mettre dans une décision de la conférence des parties, ce n'est pas apte à entrer dans un traité. Par exemple, dans le traité de Kyoto (1997), on avait établi le principe des "mécanismes de marché", c'est-à-dire que les pays pouvaient échanger entre eux des crédits de réduction de gaz à effet de serre. Tous les dispositifs techniques pour mettre en œuvre ce mécanisme ont été développés trois ans plus tard, dans ce qu'on appelle les accords de Marrakech (2001). Ce sont des décisions de la conférence des parties. Ce sont 150 pages de nature différente par rapport à ce qu'on trouve dans un traité. »

La troisième partie, ce sont des éléments difficiles à structurer, comme l'expliquent les experts : c'est un peu comme « la liste de courses », c'est ce que l'on n'a pas encore affecté à un cadre particulier. S'agit-il d'éléments à mettre dans le traité ou à mettre dans les décisions de la conférence des parties ? Explication de Thomas Spencer : « Dans les négociations, il y a l'enjeu de ce qu'on appelle "les pertes et dommages", c'est-à-dire l'idée que le changement climatique dépassera la capacité de certaines sociétés à s'adapter, même si on arrive à limiter le réchauffement climatique à 2°C. Donc, ces sociétés, ces pays, vont subir ce qu'on appelle "des pertes et dommages". Ça peut être des terres agricoles, voire tout le territoire d'un pays dans le cas des petites îles. Les sociétés, les pays qui sont exposés à ce genre de risques commencent à se poser la question : quelle va être la réponse de la communauté internationale ? Est-ce que ça va être de la compensation financière ? Est-ce qu'on va mettre en place un dispositif pour aider la migration climatique ? Cela va être un vrai enjeu, peut-être pas dans 15 ou 20 ans mais bien dans 30, 40, ou 50 ans. Donc c'est un sujet de négociation qui est très politique, parce que naturellement, les grands émetteurs craignent toute exigence de compensation financière. En revanche, on a des pays qui sont confrontés au risque existentiel (des petites îles qui risquent de disparaître). Donc ce n'est pas très clair : est-ce qu'on peut faire entrer un tel principe dans un traité international qui a une force juridique et qui crée une jurisprudence internationale ? Ou est-ce qu'on peut prendre une décision plutôt de nature politique pour reconnaître le problème et le besoin de continuer à travailler sur le dispositif (par exemple, par l'aide dans les situations de crise ou par le principe de solidarité internationale) ? C'est là un exemple de ce qu'on peut trouver pour l'instant dans la troisième partie du document. »

• Les 5 principaux points du traité

Le premier des trois chapitres du document en négociation constitue le traité. Plusieurs éléments du chapitre 3 peuvent encore glisser dans le chapitre 1. En l'état actuel des choses, cinq points principaux constituent cette première partie. Ces cinq points sont : l'objectif global de l'atténuation, le dynamisme de l'accord, la finance, la

transparence et l'adaptation.

L'objectif global de l'atténuation. C'est toute la question de « l'objectif global de long terme » fixé à 2°C. La question ouverte qui est posée sur ce point est : va-t-on encore préciser cet objectif, en le traduisant, par exemple en termes d'émission, etc. ? D'après les observateurs, sur ce point, il y a actuellement beaucoup d'options sur la table et une bagarre sur l'objectif global de long terme. Les grands pays émergents sont d'accord avec l'objectif de 2°C et prêts à le préciser en termes de budget carbone ou d'objectif d'émissions à 2050 au niveau global. Mais quand on décline cela par pays, c'est plus compliqué. Par exemple pour la Chine, qui est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre du monde et qui a des projets de développement importants pour l'avenir, ces mesures font peur. Comme l'explique Thomas Spencer, « comment peut-on assurer le développement d'un pays comme la Chine sans émettre de carbone ? Donc, qu'est-ce que cela veut dire pour l'Inde ? Pour la Chine ? L'Arabie saoudite ne veut pas des 2°C, car cet objectif implique une réduction des émissions de 40 à 70 % à l'horizon 2050, qui créerait une baisse de son actif souverain (pétrole et gaz). Elle n'est pas prête à l'accepter. Les petits Etats insulaires trouvent que ce seuil de 2°C les condamne. » Car au-delà de 1,5°C, beaucoup d'îles disparaîtront. Or, c'est un point fondamental : il faut se mettre d'accord sur l'objectif si on veut pouvoir parler de ce qu'on met en œuvre pour y parvenir.

Le dynamisme de l'accord ou l'objectif des pays pour l'atténuation, c'est tout l'enjeu des contributions nationales. On a demandé à chaque pays une proposition de réduction de gaz à effet de serre, les INDC. Ces intentions nationales ne sont pas contraignantes mais il y a des exigences de transparence et des objectifs à atteindre comme les 2°C. Thomas Spencer : « Quand on demande à un pays de réfléchir à un objectif de réduction de gaz à effet de serre, on l'oblige à réfléchir profondément sur son modèle de développement, sur son système énergétique, son système agricole, son système financier, ses relations commerciales, etc. Et on ne peut pas définir cela au niveau international. Donc, le modèle qu'on est en train de développer aujourd'hui, c'est un accompagnement des pays et chacun fait une proposition dans le contexte d'un accord collectif. Du coup, chaque pays va plus loin que ce qu'il serait prêt à faire chez lui. L'Union européenne n'aurait jamais eu d'accord sur son objectif de réduction de gaz à effet de serre (-40 % d'ici à 2030) si on n'avait pas ce processus de négociation. » Mais l'ensemble de ces contributions nationales ne suffiront pas à rejoindre l'objectif collectif. Donc, cela nécessitera d'autres étapes de travail et c'est un autre enjeu important pour la Cop21 : comment structurer un accord dynamique capable d'ajustements et d'évolution progressivement ? Actuellement, 60 % des pays ont répondu. Restent

notamment les propositions de l'Inde et du Brésil qui sont très attendues (prévues courant septembre) et qui permettront d'avoir une photographie assez complète des contributions des gros émetteurs.

La finance. On est dans la continuité de ce qui a été annoncé à Copenhague (COP15 de 2009), dans le sens où le premier enjeu financier, c'est d'être en mesure d'assurer que les objectifs que l'on a pris pour 2020, c'est-à-dire la mobilisation de 100 milliards de dollars pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement, est en train d'être atteint. C'est une discussion très difficile qui mélange des aspects méthodologiques, des aspects de comptabilité et des aspects très politiques. Observations de Thomas Spencer : « Si on regarde les chiffres, les pays développés donnent environ 35 à 50 milliards de dollars par an pour l'action climatique dans les pays en développement. C'est à peu près la moitié de ce qu'on doit faire en 2020, sachant que l'objectif qu'on a pris, c'est de l'argent public et privé (35 à 50 milliards d'argent public qui peut être complété par de l'argent privé), mais c'est très difficile de comptabiliser des flux d'investissements privés et notamment de les lier à une action politique d'un pays développé qui a permis de dégager cet investissement. Donc, quand il est dit qu'on est à mi-chemin pour les 100 milliards et que le complément va venir des investissements privés, les pays en développement disent : "Qu'est-ce que ça veut dire, le privé ? Et qu'est-ce qu'il y a dans l'argent public que vous avez mentionné ? Est-ce que c'est juste le développement que vous avez promis par ailleurs et que vous êtes en train de ré-effectuer pour le changement climatique ? " Donc, il y a pas mal d'incertitudes et de divergences à la fois techniques et politiques sur l'atteinte de cet objectif, et ça, il faudra le clarifier avant Paris. »

Autre difficulté : si on trouve un accord sur les 100 milliards pour 2020, que se passera-t-il après ? Pour l'instant, cette discussion n'a pas commencé, mais des idées circulent : par exemple, prendre un engagement sur le financement de l'adaptation, car actuellement l'adaptation est sous-financée par rapport aux besoins annoncés. Autre point sur l'après-2020 : qui est responsable du réchauffement climatique ? Qui doit donner de l'argent ? Pour l'instant, ce sont les pays développés. Mais dans le groupe des pays en développement (défini par La CCNUCC / UNFCCC, la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques), il y a des pays riches comme les pays du Golfe qui ont un revenu par tête d'habitant beaucoup plus élevé qu'en Europe ; la Corée du Sud et le Mexique, qui font partie de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques), n'ont pas à ce jour d'obligations financières. Et tout cela devra être débloqué à Paris.

La transparence. Pour créer de la confiance et de l'incitation à la mise en

(Suite à la page 7)

le Messager

Mango/ limogeage du préfet Awadé

LE PRIX À PAYER POUR LE RETOUR AU CALME

LA BALLE EST DÉSORMAIS DANS LE CAMP DE LA POPULATION

La situation à Mango, dans la préfecture de l'OTI a retenu l'attention et le souffle de tous les togolais ces derniers jours. Et pour cause, l'affaire de réhabilitation des aires protégées qui tourne en affrontement entre les forces de l'ordre et une partie de la population opposée au projet, ne cesse de faire des dégâts. Perte en vies humaines et destruction des biens. Le dernier fait, est le lynchage à mort le jeudi 26 novembre 2015 du commissaire principal Mouzou Kossi Agnon par des manifestants. Alors que, d'après les informations, le désormais feu Mouzou était en mission de pacification, mains nues. Les manifestants tous excités et qui continuaient par exiger le départ du préfet Awadé Hodabalo et ce, malgré la décision du gouvernement quelques jours plus tôt, de suspendre le projet et d'entreprendre une large consultation qui inclurait les populations concernées, ont décidé tout simplement d'en finir avec lui sans raisons valables.

Pour calmer la situation, le conseil des ministres a pris la décision de faire replier les éléments de force la 3e catégorie (militaires) initialement réquisitionnés par l'autorité compétente locale, la poursuite diligente de la procédure. Le gouvernement est allé encore loin pour accéder à l'une des revendications des manifestants qui est le limogeage du préfet accusé à tort ou à raison dans cette affaire. Ainsi, un nouveau préfet en la personne du commandant Wadja

précédemment patron au SRI a été nommé.

Désormais, c'est à la population de Mango de prouver sa bonne foi et entendre raison dans cette affaire. Car, la réalisation du projet quoiqu'on dise devrait profiter aux populations de la localité, même si d'une manière générale, on estime que c'est le Togo qui est vu. Certes, les séquelles des tristes années Djoua Yoma en ce qui concerne la faune de Mango restent encore vivaces dans les mémoires. Mais, cela ne devrait pas être une raison pour occulter les actions de développement que le gouvernement voudrait bien faire au profit de nos localités. Les populations de Mango doivent choisir entre évoluer ou stagner. En quoi ça dérangerait les bailleurs de fonds de refuser le financement de la réalisation d'un tel projet surtout, lorsque que les bénéficiaires eux-mêmes le demandent ?

En tout état de cause, après ces dernières mesures d'apaisement, la balle est dans le camp des populations de Mango.

Voici le communiqué du conseil des ministres à ce propos

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

A l'issue du Conseil des ministres extraordinaire du samedi 28 novembre 2015

Depuis le 06 novembre 2015, la ville de Mango est secouée par des manifestations et des actes de violences contestant le Projet sous régional intitulé « Projet de

Renforcement du Rôle de Conservation du Système National d'Aires Protégées du Togo (PRAPT) ».

Ces actes ont entraîné des pertes en vies humaines, et des blessés au sein de la population et des forces de sécurité.

Dans ce contexte, une enquête judiciaire a été diligentée en vue de situer toutes les responsabilités. C'est dans ce cadre qu'une cinquantaine de personnes ont été interpellées.

Face à cette situation, le gouvernement a suspendu ledit Projet pour favoriser un climat d'apaisement et permettre des concertations approfondies avec les populations concernées.

Toutes les personnes interpellées ont été libérées, à l'exception de trois inculpés qui demeurent à ce jour détenues pour les besoins de la procédure judiciaire.

De même à titre conservatoire, des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre des éléments des forces de sécurité et de défense qui ont fait usage de leurs armes. La procédure à l'encontre de ces derniers sera exercée conformément à leurs statuts.

En dépit de toutes ces mesures de décrispation, des manifestations et actes de violence ont continué de se produire.

C'est dans ces circonstances que le Directeur régional des services de Police pour la région des Savanes a été lynché à mort, le jeudi, 26

novembre 2015, alors qu'il tentait de calmer un groupe de jeunes manifestants.

Le lendemain, vendredi 27 novembre 2015, un manifestant a succombé à ses blessures par balle dans des circonstances non encore élucidées.

Le gouvernement déplore, une fois de plus cette escalade inacceptable de violence aux conséquences dramatiques.

Dans le souci de ramener résolument le calme et la sérénité et de faire prévaloir l'autorité de l'Etat, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

la nomination immédiate d'un nouveau préfet de l'Oti ;

l'installation sans délai du nouveau chef de canton de Mango ;

le repli des éléments de force de 3eme catégorie (militaires) initialement réquisitionnés par l'autorité compétente locale ;

la poursuite diligente de la procédure judiciaire.

Le gouvernement renouvelle ses condoléances et sa compassion aux familles éplorées et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Il réitère son appel à la retenue et à l'apaisement et réaffirme que c'est par le dialogue et la concertation que des solutions durables peuvent être trouvées.

Fait à Lomé, le 28 novembre 2015

Le conseil des ministres

Négociation climat (Suite)

CE QUE DIT L'AVANT-PROJET D'ACCORD DE PARIS

œuvre et pour pouvoir être capable de suivre les propositions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, il faut un système de transparence qui permette la collecte de données, l'examen des informations... sur des manquements éventuels. Aujourd'hui, on dispose d'un système hérité de Copenhague qui a des faiblesses : dans le système actuel, tous les pays doivent collecter leurs données et faire des rapports biannuels à la CCNUCC. Et donc, tous les pays développés se doivent de communiquer sur la mise en œuvre de leurs obligations chiffrées, de leurs prévisions... alors que les pays en développement n'ont pas ces obligations, mais doivent donner des informations sur les mesures sectorielles qu'ils sont en train de mettre en œuvre (développement d'énergies renouvelables...). Donc des pays comme la Chine

n'ont pas à rendre de comptes sur les objectifs qu'ils ont annoncés. Ce découpage entre pays développés et pays en développement pose un problème. Il est question de fusionner ces deux systèmes de transparence, mais certains pays comme la Chine y sont opposés. Donc, Paris cherche sur ce point un système évolutif.

Autre enjeu sur la transparence : la question de la conséquence dans la non mise en œuvre. Car actuellement, ne pas respecter ses engagements n'entraîne aucune conséquence. Le Canada est dans l'incapacité d'atteindre son objectif de 2020 car, d'après les observateurs, il n'a pas rempli ses engagements et tout le monde ne peut que le déplorer. D'après les observateurs, on ne va pas vers un système de sanctions commerciales ou autre, mais la Conférence de

Paris aimerait instaurer un système de contrôle plus robuste qui permette d'accompagner le pays qui a un problème de mise en œuvre.

L'adaptation. Le changement climatique va avoir des impacts auxquels il faut se préparer et qu'il faudra gérer : c'est tout l'enjeu de l'adaptation. Les catastrophes naturelles, les perturbations météorologiques ou les flux migratoires peuvent par exemple avoir des incidences régionales et pas uniquement dans un pays donné. Or, les mesures à prendre pour s'adapter sont souvent locales avec beaucoup d'incertitudes, difficiles à mesurer, à quantifier. Il est donc difficile de prendre des engagements en termes d'adaptation, mais il faudra que les pays le fassent et intègrent cela dans leur projet de développement.

Face à cela, pour Thomas

Spencer, « à Paris, on peut s'attendre à une obligation de conduite, pas de résultats, qui oblige chaque pays à tenir compte du changement climatique dans ses plans nationaux, peut-être de faire un plan actualisé tous les cinq ans par exemple. Ça peut paraître anodin, mais cela oblige toute la machinerie du gouvernement à réfléchir à sa vulnérabilité, aux options qu'il doit prendre dans le secteur agricole, sur ses infrastructures, etc. Dans le traité, on va avoir des principes assez généraux. Si on a un objectif chiffré de l'adaptation, ce sera dans une décision annexe qui peut être révisée tous les cinq ans pour tenir compte de ce qu'on a pu faire et des besoins qui évoluent. Et à côté de cela, on peut avoir un objectif financier pour l'adaptation. » La tendance a toujours été de favoriser la lutte contre le changement

climatique (l'atténuation) plutôt que de s'y adapter, mais pour ceux qui sont déjà les plus exposés, ce dernier point ne sera pas des moindres.

Cette négociation climat est certainement l'une des plus difficiles que le monde ait eu à régler. Il s'agit d'engager tous les pays du monde vers un changement de paradigme : il nous faut repenser nos modèles énergétiques, nos modèles de développement, notre rapport à la nature, etc. L'accord de Paris sera un succès si la plateforme de décisions prises nous engage collectivement vers une meilleure trajectoire, tout en tenant compte des spécificités de chacun, mais le temps presse car le rythme des hommes n'est pas celui de la nature et chaque jour le climat se réchauffe.

Source : rfi.fr

Lutte contre le sida: LA TRAJECTOIRE DE L'ÉPIDÉMIE EST BRISÉE

Lancée en 1988, la Journée mondiale de lutte contre le sida se teinte dorénavant d'espoir. Onusida, l'agence spécialisée de l'ONU, espère encore doubler en cinq ans le nombre de personnes sous traitement. Si elle atteint cet objectif, 30 millions de personnes (sur 36,9 millions) vivant avec le VIH seront traitées.

Quand on évoque le sida, on a rarement l'occasion de transmettre de bonnes nouvelles. C'est pourtant le cas cette année où l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) entrevoit enfin un net recul des nouvelles infections à VIH, à l'exception notable cependant de l'Europe orientale. En quinze ans, leur nombre a diminué de 35 % (58 % chez les enfants) dans le monde. Dans la même période, ce sont 84 % de personnes en plus qui ont désormais accès à une thérapie antirétrovirale.

À côté de ces nouvelles encourageantes subsistent encore des zones où l'épidémie ne cède pas. Ainsi, en Afrique du Sud, le nombre d'adolescents morts du sida a triplé depuis 15 ans, la plupart d'entre eux ayant contracté la maladie lorsqu'ils étaient bébés. Plus généralement, en Afrique, « les adolescents sont le seul groupe pour lequel les chiffres de la mortalité due au sida ne diminuent pas », constate l'Unicef. Le sida reste la première cause de décès des adolescents (10 à 19 ans) en Afrique et la deuxième dans le monde.

« Le monde a inversé la propagation du sida »

Pour cette 27e Journée mondiale de lutte contre le sida, l'OMS se réjouit de pouvoir enregistrer une baisse de 42 % depuis le pic de 2004 du nombre de décès liés au sida. « Le monde a enravé et inversé la propagation du VIH. L'épidémie a été contrainte de reculer », écrit Onusida, l'agence de l'ONU qui se félicite des « progrès extraordinaires » accomplis.

La lutte contre le VIH a ainsi permis d'éviter 30 millions de nouvelles infections à VIH et près de huit



millions de décès en quinze ans, dépassant ainsi un des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Aujourd'hui, 18,8 millions de personnes dans le monde, dont plus de 11 millions en Afrique, bénéficient d'une thérapie antirétrovirale, une réalisation jugée utopique en 2000.

Pour mesurer les avancées réalisées, il suffit de comparer l'accès actuel aux traitements à ce qu'il était en 2000 où moins de 1 % des personnes vivant avec le VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire étaient traitées. Mais on se rend vite compte qu'il reste néanmoins encore beaucoup à faire quand on sait que seulement 40 % des 36,9 millions de personnes contaminées reçoivent un traitement contre le virus.

Multiplier les autotests

Au moins aussi préoccupant, le nombre effarant de plus de 17 millions de personnes (30 000 en France) qui ignorent leur séropositivité et qui restent hors de portée des lieux où l'on propose le test VIH... Pour améliorer l'accès au dépistage, les services de santé misent beaucoup sur l'autotest, comme au Malawi où une expérience a amené 76 % des 16 000 résidents d'un district à pratiquer un diagnostic simple et rapide.

Mis sur le marché en France le 15 septembre, plusieurs dizaines de milliers de ces autotests ont été vendus malgré un prix élevé (entre 20 et 30 euros). Selon une enquête menée chez les usagers, 28 % ont affirmé qu'ils ne seraient pas allés dans un centre de dépistage s'ils n'avaient pas trouvé le dispositif en pharmacie.

La prophylaxie préexposition (PrEP) est sur le point de révolutionner la vie des personnes séronégatives très exposées au risque de contamination par le VIH. Autorisé aux Etats-Unis en 2012, en Grande-Bretagne et maintenant en France où il sera entièrement pris en charge par la Sécurité sociale, le Truvada est une combinaison d'antirétroviraux fabriquée par le laboratoire Gilead. Pour le moment son prix (500 dollars les 30 comprimés) le réserve aux pays riches. L'OMS recommande la PrEP aux personnes courant un risque « substantiel » d'être infectées par le sida aux homosexuels très exposés, aux utilisateurs(trices) de drogues et aux prostitué(e)s.

Traiter le plus tôt possible

Cette étape suit celle qui a fait grandement progresser la riposte, à savoir la mise en œuvre d'un traitement antirétroviral appliqué le

plus tôt possible, dans les 72 heures suivant une exposition au VIH pour prévenir l'infection. Mais la route est encore longue avant que cette approche ne devienne la règle, notamment en Afrique. Dans un minimum de 14 pays, note l'OMS, 80 % des personnes qui auraient dû recevoir des antirétroviraux n'étaient pas traitées. Dans la même étude, l'organisation soulignait que sur les 21,2 millions d'Africains vivant avec le VIH, seuls 7,6 millions d'entre eux recevaient des antirétroviraux fin 2012.

Ces inégalités criantes sont la cible privilégiée que vise l'Onusida. L'organisation veut ainsi accélérer et rectifier la riposte au sida dans les pays démunis et intermédiaires afin d'éviter 28 millions de nouvelles infections à VIH et 21 millions de décès liés au sida entre 2015 et 2030. Un défi qui tient en trois chiffres cibles 90-90-90.

Soit 90 % de personnes séropositives connaissent de leur statut sérologique, 90 % de personnes sont traitées et 90 % de personnes traitées ont une charge virale indétectable. Pour atteindre ces cibles, il manque pour le moment neuf milliards de dollars à Onusida sur les 30 milliards nécessaires chaque année d'ici 2020.

Après cette date, les besoins devraient commencer à diminuer pour parvenir, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) et si tout va bien, à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Dans le cas contraire, met en garde Onusida, l'épidémie pourrait rebondir et revenir aux niveaux de 2010.

Des discriminations persistent en France

Malgré ces nets progrès, il existe encore beaucoup trop de ségrégations, celle qui concerne les populations des pays pauvres bien sûr mais il existe aussi une face cachée dont on parle peu en France.

Violences faites aux filles

LE GOUVERNEMENT APPELLE À UNE MOBILISATION

Les seize jours de célébration de lutte contre les violences faites aux filles ont été lancés le vendredi 27 novembre dernier à Lomé par la ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Kolani Yentcharé.

Selon une étude réalisée en 2010 par le ministère en charge de la promotion de la femme au Togo, 33% des femmes sont victimes des violences sexuelles et entre 2010 et 2012, 5443 cas de grossesses dont 230 au primaire ont été enregistrés.

Pour cela la ministre Tchabinandi Kolani-Yentcharé exhorte les femmes à ne plus hésiter à dénoncer les agressions auxquelles elles sont victimes.

« Il faut enfin avoir le courage de dénoncer ces pratiques, c'est tout simplement un acte civique », explique Tchabinandi Kolani-Yentcharé

Comme thème retenu pour la célébration, on note au plan international, « de la paix à la maison à la paix dans le monde : une

éducation sûre pour tous ! » et au plan national « lutte contre les violences sexuelles à l'égard des filles ».

Le gouvernement togolais ne compte plus rester passif devant ces crimes. Les auteurs répondront devant les juridictions compétentes. Par conséquent un appel à la mobilisation est lancé à l'endroit de tous les acteurs afin qu'ils puissent contribuer efficacement à éradiquer ce mal dans la société et également encourager les victimes à dénoncer les auteurs.

